

# CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE LA VALLÉE DE L'AUDE

## ENTRE

### **Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude**

Représenté par son Président, Monsieur Pierre DURAND, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération N° 2021-07/02-20 en date du 2 juillet 2021,

Ci-après désigné par « le PETR de la Vallée de l'Aude »,

ET

### **L'État,**

Représenté par Monsieur Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

### **Le Conseil Départemental de l'Aude**

Représenté par sa Présidente, Madame Hélène SANDRAGNÉ,

Ci-après désigné par « le département »

## PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour engager au cours du second semestre 2021 un dialogue avec les communes et avec l'ensemble des forces vives locales dans le cadre de la finalisation du CRTE qui devra être approuvé d'ici la fin de l'année 2021. Ce dernier s'appuiera sur les orientations du projet de territoire du PETR de la Vallée de l'Aude. Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers cette convention à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

## **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU CRTE DE LA VALLÉE DE L'AUDE**

Le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire du PETR de la Vallée de l'Aude s'étend sur une superficie de 1.717 km<sup>2</sup>. Sa population totale compte près de 42.600 habitants en 2021 (*population légale de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021*).

La Vallée de l'Aude se situe dans la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, à l'ouest du Département de l'Aude, au sud du Carcassonnais, limitrophe avec l'Ariège à l'ouest et les Pyrénées-Orientales au sud-est.

En 2021, le PETR de la Vallée de l'Aude rassemble 137 communes regroupées au sein de deux Communautés de communes : celle du Limouxin au nord avec une superficie de 791 km<sup>2</sup>, une population de plus de 28.400 habitants, rassemblant 76 communes ; celle des Pyrénées Audoises au sud avec une superficie de 926 km<sup>2</sup>, une population de 14.150 habitants, rassemblant 61 communes.

Les communes du territoire se répartissent dans cinq bassins de vie déterminés par l'INSEE, à cheval sur plusieurs communautés de communes du périmètre ou extérieur à lui : Bassins de vie de Quillan, Limoux, Espéraza, et Carcassonne dans l'Aude, Lavelanet et Mirepoix en Ariège.

Ces bassins de vie ne doivent pas obérer les autres territoires qui restent des bases importantes pour la compréhension, le fonctionnement, et l'évolution du territoire.

Traversée par le Fleuve Aude, longée par la route départementale 118 dans l'axe de Carcassonne à Perpignan, ce territoire allie un caractère à la fois vallonné et montagneux, ouvert sur les départements voisins de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La Vallée de l'Aude se situe au quasi centre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Ce territoire regroupe des richesses patrimoniales et environnementales exceptionnelles avec une diversité de paysages remarquables. Ce cadre de vie est un véritable atout pour la qualité de vie et pour l'attractivité résidentielle et touristique.

Le territoire se trouve sous influence de plusieurs pôles urbains : principalement Carcassonne pour le nord de la Vallée de l'Aude, Perpignan pour le sud-est, mais également des métropoles de Toulouse, Montpellier, et dans une certaine mesure Barcelone.

Il se caractérise également par de fortes disparités entre sa partie sud et sa partie nord (mais également au sein même de chacun de ces territoires), au niveau de sa démographie, de ses activités et des services qu'il offre à sa population.

## **ARTICLE 2 : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE**

Dans la phase préparatoire du CRTE, les opérations prêtes à démarrer d'ici la signature du contrat prévue à la fin de l'année 2021, pourront faire l'objet d'un financement de l'Etat, principalement dans le cadre du plan de relance.

## **ARTICLE 3 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS**

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Couiza, Chalabre, Espéraza, Limoux, Quillan et Saint-Hilaire,
- Le programme Bourgs-Centre engagé sur les communes de Limoux, Quillan et Saint-Hilaire,
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de la commune de Limoux,
- Le programme ORT engagé sur la Communauté de communes du Limouxin,
- L'ATI Volet Urbain sur la Communauté de communes du Limouxin et la Commune de Limoux,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Le Plan Climat Air Energie (PCAET) sur la Communauté de communes du Limouxin
- Les contrats signés avec le Conseil régional (CTO)
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (GAL LEADER HVA)
- La Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC),
- La Charte Forestière de Territoire,
- Le programme de redynamisation agricole et forestière nommée « Terra Rural » sur les Pyrénées Audoises.

## **ARTICLE 4 : LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INSCRITS AU CRTE**

Il est convenu entre la collectivité signataire et l'État, que la mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes (à l'échelle du département de l'Aude : préfecture, DDTM, ANCT, agence technique départementale, EPCI, autres partenaires...).

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrites au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- la mise en œuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différents partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- la mise en œuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagée des projets entre l'État, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- la mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice des intercommunalités-et/ou de ses membres.

## **ARTICLE 5 : ENJEUX ET ORIENTATIONS IDENTIFIÉS POUR LE FUTUR CRTE**

Les travaux menés par un comité technique réunissant les services de l'Etat (DDTM, Sous-Préfecture), les services du PETR et des Communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises, ceux du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aude, du futur Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, de la Charte Forestière de Territoire, des chambres consulaires, de la SCIC SAPIE, de l'Association Artistes et Chemins et de l'Association 3.EVA, ont permis d'élaborer, sur la base du projet de territoire du PETR de la Vallée de l'Aude, les orientations stratégiques, les objectifs ainsi que les actions du futur CRTE tels que présentés dans le tableau suivant :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS
<p align="center"><b>CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DANS SON ANCRAGE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b></p>	<p align="center"><b>FAIRE ÉMERGER UNE IDENTITÉ ET DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE</b></p>	Améliorer la visibilité du territoire en développant la communication et le marketing territorial
		Favoriser la labellisation territoriale
		Renforcer la dynamique culturelle et événementielle, créatrice d'identité du territoire
		Valoriser, aménager et protéger les sites naturels exceptionnels du territoire
	<p align="center"><b>STRUCTURER UN RÉSEAU DE SERVICES PERFORMANTS, INNOVANTS ET DÉCARBONNÉS</b></p>	Conforter les principaux pôles de proximité
		Assurer la présence et la qualité de services modernisés sur le territoire
		Améliorer les services de santé de proximité par l'action du Contrat Local de Santé (CLS)
		Préserver, conforter, développer les formations sur le territoire, et les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
	<p align="center"><b>AMÉLIORER L'ACCÈS AU TERRITOIRE EN RÉDUISANT SON IMPACT CARBONÉ ET EN MAINTENANT LA QUALITÉ DE VIE</b></p>	Faciliter les déplacements en interne comme en externe au territoire
		Améliorer l'accessibilité numérique et de téléphonie mobile
		Disposer de ressources suffisantes en alimentation et de traitement en eau, en assurant la gestion des risques d'inondations
		Disposer d'un parc de logements adapté et rénové
<p align="center"><b>VALORISER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PORTEUSES D'AVENIR</b></p>	<p align="center"><b>FAIRE ÉMERGER UN TOURISME « 4 SAISONS »</b></p>	Renforcer qualitativement l'offre écotouristique du territoire en hébergement, la diversifier et assurer sa montée en gamme
		Développer et structurer l'offre et les pôles touristiques et de loisirs : abbayes, thermes, station de Camurac, TPCF,...
		Préserver, diversifier et moderniser les lieux d'accueil du public (OTSI, musées, ...)
		Renforcer la randonnée et les activités de pleine nature et d'eaux-vives
		Favoriser la mise en réseau des acteurs et des activités
		Utiliser le tourisme pour soutenir l'agriculture et générer de nouveaux débouchés aux productions locales

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS
<b>VALORISER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PORTEUSES D'AVENIR</b>	<b>PRÉPARER L'AVENIR DU MONDE AGRICOLE, VITICOLE ET FORESTIER DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	Mettre en œuvre une stratégie locale de développement agricole et viticole à l'échelle de la Vallée de l'Aude
		Assurer une alimentation locale et de qualité par la mise en œuvre du Plan d'alimentation territoriale (PAT) de la Haute Vallée de l'Aude
		Dynamiser la filière bois par l'action de la Charte Forestière
		Engager l'adaptation de l'agriculture et de la viticulture au changement climatique
<b>VALORISER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PORTEUSES D'AVENIR</b>	<b>ACCOMPAGNER LES PROJETS PUBLICS ET PRIVÉS PRINCIPALEMENT DANS LES DOMAINES ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE</b>	Favoriser la conception bioclimatique dans les nouvelles constructions et l'utilisation de matériaux biosourcés
		Promouvoir un aménagement qualitatif de l'espace public urbain, notamment par le végétal
		Poursuivre la politique de réduction de production de déchets et d'optimisation du tri
		Elaborer une stratégie à l'échelle du CRTE pour favoriser le développement d'énergies renouvelables portés par les acteurs publics et privés, participatifs créant de la valeur sur le territoire
		Accueillir de "nouvelles industries" sur le foncier disponible et/ou en favorisant la reconversion des friches industrielles
		Améliorer qualitativement les zones d'activités communautaires existantes
		Accueillir et accompagner de nouvelles activités en renforçant les lieux ressources et les dynamiques de structuration et de création de valeur

*Ces orientations, objectifs et actions pourront être ajustés lors de la rédaction du CRTE.*

## **ARTICLE 6 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE**

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- d'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- d'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- d'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

## **ARTICLE 7 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de l'Aude et du Président du PETR de la Vallée de l'Aude. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.



Le Préfet de l'Aude, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. Ce comité de pilotage associe les autres signataires du CRTE (conseil régional, conseil départemental, CAF, etc.) et ceux dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

La fréquence de ses réunions pourrait être fixée par le comité de pilotage, tout comme ses missions (identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance, valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus, etc.).

#### **ARTICLE 8 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU**

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants du collège privé du GAL Haute-Vallée de l'Aude (chambres consulaires, Association Artistes et Chemins, SCIC SAPIE, Association 3.EVA), du futur Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, de la Charte Forestière de Territoire.

Cette liste pourra être complétée si nécessaire en fonction des besoins.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

#### **ARTICLE 9 : COMMUNICATION**

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Carcassonne, le 7 septembre 2021

Le Préfet  


Thierry BONNIER

La Présidente du conseil  
départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Le Président du PETR  
de la Vallée de l'Aude



Pierre DURAND

En présence du président de la CC des Pyrénées audoises



Francis SAVY

En présence de la Région Occitanie  
représentée par son premier Vice-Président,



Didier CODORNIOU